



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA COMMUNE DU TAMPON

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire du Tampon du 14 mai 2024, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité (R.L.P.) de La commune du Tampon aura lieu pendant 31 jours consécutifs :

du 04 juin 2024 (9h00) au 04 juillet 2024 (16h30) inclus

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de la commune du Tampon.

Afin de conduire cette enquête, le **président du Tribunal Administratif de la Réunion**, par une décision du 23 avril 2024, a désigné **Monsieur Michel CHANE SAN** en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site Internet de la ville du Tampon à l'adresse suivante : <https://www.letampon.fr/rlp>
- en **version papier**, au siège de la Mairie, à la **Direction Planification et Dynamisation du Territoire**, sise au **14 rue Général Bigard - 97430 Le Tampon**, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur **un poste informatique mis à disposition du public, au siège de la mairie du Tampon** (cf. adresse ci-dessus) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Toute information peut être demandée auprès du service Développement du Territoire et Animation Economique au 0262 57 86 63.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres d'enquête papiers** mis à sa disposition du public à l'accueil de la Direction Planification et Dynamisation du Territoire ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rlp@mairie-tampon.fr.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, dans les locaux de la Direction Planification et Dynamisation du Territoire au 14 rue Général Bigard - 97430 Le Tampon pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

Mardi 04 juin 2024	de 9h00 à 12h00
Lundi 10 juin 2024	de 13h30 à 16h30
Lundi 24 juin 2024	de 9h00 à 12h00
Jeudi 27 juin 2024	de 13h30 à 16h30
Jeudi 04 juillet 2024	de 13h30 à 16h30

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Mairie ainsi que sur son site internet (<https://www.letampon.fr/rlp>) durant 1 an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du RLP.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur (sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause), sera approuvé par le Conseil Municipal.